

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des Jeux dénommé « Ange ou Démon »

Article 1 Emissions de tickets

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des Jeux publié au *Journal officiel*, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 1 500 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 1 €

Article 2 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
5 lot de	1 000 €	5 000 €
10 lots de	500 €	5 000 €
550 lots de	100 €	55 000 €
2 500 lots de	10 €	25 000 €
40 000 lots de	6 €	240 000 €
60 000 lots de	3 €	180 000 €
152 500 lots de	2 €	305 000 €
130 000 lots de	1 €	130 000 €
385 565 lots formant un total de		945 000 €

Article 3 Description du jeu

- 3.1. Sur chaque ticket est représenté un dessin de personnage pour moitié ange, à gauche du ticket, et pour moitié démon, à droite du ticket. A gauche du personnage figure le dessin d'un nuage qui porte la mention « GAIN ANGE ». A droite du personnage figure le dessin d'une flamme qui porte la mention « GAIN DÉMON ».
Chaque ticket comporte trois zones à gratter : la zone située sur le personnage au centre du ticket portant la mention « ÊTES-VOUS ? », la case « GAIN ANGE » et la case « GAIN DÉMON ».
- 3.2. L'élément inscrit sous la couche grattable située au centre du ticket est un symbole de jeu qui peut représenter soit un ange soit une fourche. Au-dessus ou au-dessous du symbole représentant un ange figure la mention « ANGE ». Au-dessus ou au-dessous du symbole représentant une fourche figure la mention « DÉMON ».

L'élément inscrit sous la couche grattable des cases « GAIN ANGE » et « GAIN DÉMON » est une somme en euros qui peut être de zéro euro ou correspondre à l'un des lots mentionnés dans le tableau de lots, à l'exclusion de toute autre somme. Cette somme est inscrite en chiffres et une inscription en lettres ou en lettres et chiffres lui correspond.

- 3.3. Le joueur gratte la mention « ÊTES-VOUS ? » et découvre son symbole de jeu. S'il découvre un symbole représentant un ange, il gratte alors la case « GAIN ANGE ». S'il découvre un symbole représentant une fourche, il gratte alors la case « GAIN DEMON ». S'il découvre sous la couche grattable de la case gain associée au symbole découvert une somme correspondant à l'une de celles mentionnées dans le tableau de lots, le ticket est gagnant. Le montant du lot gagné est celui indiqué par ladite somme. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Paris, le 3 avril 2009.

Le Président-directeur général de LA FRANÇAISE DES JEUX
Christophe BLANCHARD-DIGNAC